Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2014) **Heft:** 2061

Artikel: Le coût non couvert de l'arrêt des centrales nucléaires : l'imprévoyance

dans le financement des coûts rendra plus difficile la transition

énergétique

Autor: Erard, Lucien

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1012836

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

A cet égard, la réforme de l'AVS en 1994 devrait inspirer les élus d'aujourd'hui. Grâce aux efforts conjugués des radicaux et des socialistes, la 10e révision fut mise sous toit et surmonta le référendum. La

rente indépendante de l'état civil, les bonifications pour les tâches éducatives et le *splitting* furent obtenus en échange de l'élévation à 64 ans de l'âge de la retraite des femmes. La direction du PSS, opposée à ce compromis, fut clairement

désavouée par les militants lors d'un référendum interne. Quant aux syndicats, hostiles à toute concession, ils se retrouvèrent dans le camp des perdants au soir de la votation populaire.

## Le coût non couvert de l'arrêt des centrales nucléaires

L'imprévoyance dans le financement des coûts rendra plus difficile la transition énergétique

Lucien Erard - 06 December 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/26947

Arrêter nos centrales nucléaires coûtera très cher: 20 milliards de francs selon les derniers calculs. Le montant de la facture étant connu, les centrales doivent cotiser au fonds de démantèlement des centrales et au fonds de gestion des déchets radioactifs pour des montants qui devraient permettre de couvrir les coûts.

Dans un rapport qu'il vient de publier, le Contrôle fédéral des finances constate que ces deux fonds, dotés à hauteur de 1,7 et de 3,6 milliards respectivement, ne suffiront de loin pas à couvrir les frais effectifs qu'il est prévu de mettre à leur charge, estimés à 3 milliards pour les coûts de démantèlement et à 8,4 milliards pour la gestion des déchets. En clair, les entreprises qui gèrent nos centrales auraient dû verser environ le double à ces deux fonds, quitte à réduire les bénéfices distribués aux actionnaires et à augmenter le

prix de l'électricité.

De toute manière, les frais de démantèlement et d'évacuation des déchets, qui dépasseraient les montants qu'elle a versés aux fonds, seraient facturés à la société d'exploitation de chaque centrale. Cette perspective pourrait les inciter, les obliger même, à maintenir en service des centrales pourtant en fin de vie, sachant que l'ouverture prochaine des marchés va peser encore davantage sur des prix de l'électricité déjà si bas qu'ils ne couvrent plus les coûts des installations hydroélectriques.

Si le Contrôle fédéral des finances se préoccupe de fonds juridiquement indépendants, c'est en raison des risques que leur gestion fait courir à la Confédération – et aux collectivités actionnaires – en cas de faillite d'un exploitant. En effet nos centrales appartiennent à des sociétés dont les actionnaires sont soit des holdings ou des entreprises

électriques, soit directement des cantons et communes, dont la responsabilité se limite au montant de leur participation au capital.

En cas de faillite d'une société, ce sont les autres contributeurs aux fonds qui devraient combler le déficit, sauf si la Confédération en vient à considérer que cette solidarité représenterait une charge économique insupportable et prenne la dette à sa charge (art. 80 al. 4 LENu). C'est un risque que Swisselectric conteste, estimant que la branche, qui regroupe la quasitotalité des entreprises électrique du pays, est parfaitement à même de supporter de tels coûts non provisionnés, soit plus de 6 milliards de francs.

Mais cette belle assurance ne convainc pas complètement, au vu des perspectives actuelles du marché de l'électricité et des investissements à financer, notamment en matière d'énergies renouvelables et d'adaptation du réseau. Le département fédéral dirigé par Doris Leuthard ne voit pas, lui non plus, de raison d'augmenter les cotisations calculées sur une durée de vie des centrales de 50 ans. En Allemagne aussi, la transition énergétique réserve de dures surprises.

# L'avenir fragile de l'industrie du recel

Les forfaits fiscaux pour riches étrangers restent choquants

Jean-Daniel Delley - 04 December 2014 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/26934

La défaite de l'initiative pour l'abolition des forfaits fiscaux n'est de loin pas une déroute. Si elle confirme que le recel reste une industrie helvétique prisée, elle montre également qu'une forte minorité ne se satisfait plus d'une injustice fiscale flagrante et contraire à la Constitution.

Le résultat – deux votants sur cinq ont approuvé l'initiative lancée par l'extrême-gauche – dépasse en effet largement la force de frappe habituelle de la gauche helvétique.

Des partisans des forfaits fiscaux n'ont pas hésité à dénoncer «la haine des riches» qui sous-tendrait ce projet. Or l'initiative a marqué des points jusque dans les rangs bourgeois. Le Conseil fédéral a certes recommandé le rejet, mais essentiellement par

respect du fédéralisme: il revient aux cantons de régler ce problème. Ce qui n'a pas empêché Eveline Widmer-Schlumpf de souligner l'injustice que constitue l'imposition forfaitaire. Un constat que sa collègue Doris Leuthard avait déjà osé quelques années auparavant.

Passons sur les contorsions philosophiques développées pour justifier en équité les forfaits fiscaux. Plutôt que de trop se risquer sur le terrain glissant de la morale, les défenseurs de ce privilège ont surtout insisté sur le pragmatisme qui seul devrait guider notre conduite. Les forfaits rapportent, c'est l'essentiel. Et puis d'autres pays font de même. Alors pourquoi se priver? Pour Pascal Broulis, le grand argentier vaudois, pragmatisme et attractivité sont les deux

mamelles du modèle suisse.

C'est le même pragmatisme qui nous a conduits à introduire le secret bancaire au prétendu motif honorable de sauvegarder la sphère privée; et a conduit les grandes banques à favoriser activement l'évasion fiscale. Jusqu'à ce que les pays spoliés par ce pragmatisme se rebiffent.

L'imposition selon la dépense pour les riches étrangers sans activité lucrative en Suisse relève de la même industrie du recel: abriter des fonds ou des personnes qui fuient la législation fiscale de leur pays. Il y a fort à parier que l'avenir de cette imposition inéquitable n'est pas assuré. Avec son industrie innovante, ses services de qualité et son tourisme, la Suisse a d'autres atouts à faire valoir.